

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 03067

Numéro SIREN : 515 275 154

Nom ou dénomination : A.S.A.P. Emballages et Services

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2021 sous le numéro de dépôt A2021/028000

SARL STRENA GROUP
Société de Commissaires aux Comptes

SARL A.S.A.P. Emballages et Services

Capital social : 10 000 €
12 Avenue Charles de Gaulle, Bâtiment K
31 130 BALMA

**Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation
de la SARL A.S.A.P. Emballages et Services en SAS**



**commissaire
aux comptes**

Inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de la Région de Toulouse Midi-Pyrénées
27 rue de Metz, 31 000 TOULOUSE – Téléphone 05 82 95 10 38 –

SARL A.S.A.P. Emballages et Services

Capital social : 10 000 €
12 Avenue Charles de Gaulle, Bâtiment K
31 130 BALMA

A l'associé unique

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision des associés en date du 15 septembre 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes issus d'une situation arrêtée au 31 décembre 2020 font apparaître des produits d'exploitation pour un montant de 5 218 206 Euros, un bénéfice de 102 708 Euros, des capitaux propres de 317 126 Euros, avec un endettement auprès des établissements de crédits de 179 932 Euros.
- La situation intermédiaire arrêtée au 30 juin 2021 fait apparaître des produits d'exploitation pour un montant de 3 553 200 Euros, un bénéfice de 167 216 Euros, des capitaux propres de 338 530 Euros, avec un endettement auprès des établissements de crédits de 155 815 Euros.

- Par ailleurs, les diligences menées n'ont pas révélé d'éléments pouvant remettre en cause la pérennité de l'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- ✓ A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- ✓ A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation compte tenu des mesures prises par la direction pour absorber les conséquences de la crise sanitaire et de la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Toulouse, le 7 décembre 2021

Cyrille JEAN MARIE
Commissaire aux comptes associé

C. J. M.